



SYNDICAT  
NATIONAL  
DES  
FINANCES  
PUBLIQUES

Section de L'Hérault

## Compte rendu du CTL du 14/04/2016

Etaient présents l'ensemble des organisations élues

-----

### ORDRE DU JOUR

#### Pour vote :

- 1 Demande de modification des plages d'ouverture du CFP de Frontignan : **Le personnel n'ayant pas été consulté, le vote est reporté à un prochain CTL.**
- 2 Transfert du SCRA (Service de Contrôle de la Redevance audiovisuelle) au PCE de Montpellier2.
- 3 Regroupement des BDV (brigades départementales de vérification) : passage de 5 à 4 BDV au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- 4 Mise en place d'un pôle juridictionnel à la DDFIP de l'Hérault au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### Pour information

- 1 Budget exécuté 2015 et prévisionnel 2016

#### Point 2 : le Service de contrôle redevance audiovisuelle (SCRA) :

A compter du 01/09/16, le contrôle des particuliers est rattaché à Toulouse et celui des professionnels au PCE Montpellier 2.

Deux emplois, un B et un C sont transférés sur le PCE de Montpellier 2. Le contrôle est prévu sur pièce, celui sur place devient l'exception. Notre Direction affirme qu'un travail sur listes est plus efficient.

Vos représentants FO ont déclaré que les deux méthodes sont complémentaires et s'inscrivent dans la lutte à l'encontre de tous les fraudeurs.

Renoncer au contrôle sur place revient à créer une inégalité entre les entreprises assujetties à la redevance audiovisuelle.

FO dénonce également l'intégration forcée des deux collègues et redoutent qu'à moyen terme leur mission soit noyée dans l'ensemble des tâches du PCE.

FO a demandé à ce que la Direction lui présente dès septembre en CTL, copie de l'organigramme fonctionnel de la structure pour s'assurer que les équipes du PCE n'héritent pas de cette mission.

FO a relevé le caractère humainement préjudiciable pour les agents impactés et demandé à ce que la Direction s'engage à leur laisser une certaine latitude sur l'appréciation et la nécessité de certains contrôles sur place. La Direction a accepté ce principe.

L'ensemble des OS a voté contre cette restructuration.

### **Point 3 : Regroupement des BDV:**

La 5ème BDV est supprimée, avec pour conséquence la suppression d'un emploi d'IP (chef de brigade).

Les vérificateurs sont redéployés sur les 4 brigades restantes, soit 3 BDV de 10 vérificateurs sur Montpellier et une à Béziers de 9 vérificateurs.

Les OS ont demandé un report de la suppression au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour tenir compte du mouvement de mutation national au regard de la nouvelle implantation.

En retour l'administration indique qu'elle a déjà demandé le gel des emplois au 23 février 2016 sur Montpellier, soit avant le vote de vos représentants en CTL.

**La Direction ne respecte donc plus les instances paritaires, mises devant le fait accompli.**

Dans un élan d'unanimité, l'ensemble des OS a voté contre.

### **POINT 4 Mise en place du pôle juridictionnel au sein de la DAJ :**

La DGFIP a décidé la création au 1<sup>er</sup> septembre 2016 des pôles juridictionnels implantés dans chaque Direction siège d'un tribunal administratif, pour traiter le contentieux d'assiette de première instance.

Ce pôle sera composé à Montpellier de 7 rédacteurs dont 4 au titre de la DDFIP 34 et 3 transferts d'emplois venant de l'Aude et des PO pour un volume d'activité de 80 dossiers par an et par rédacteur.

Les agents de l'Aude et des PO ont décliné l'offre de suivre leur mission, par conséquent trois emplois sont à pourvoir. Le bureau d'ordre est également renforcé.

Comme sur les points précédents, les OS ont voté contre. Pour FO le jeu des chaises musicales entre les départements n'est pas acceptable.

## **POUR INFORMATION**

L'exécution du budget 2015 (BOP 156) a été présentée. Il n'appelle pas de remarque particulière, hors des économies substantielles sur l'affranchissement et la baisse des dépenses pour les logements de fonctions.

Pour le chauffage de Montmorency pas d'amélioration à attendre car il dépend du BOP 309 de la Préfecture !!!

Le Budget 2016 en légère diminution devrait être cohérent grâce à la diminution des frais d'envoi tout particulièrement avec Clic ESI.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CSC :**

La direction, malgré son volontariat enthousiaste, n'a pas de réponse à sa candidature d'expérimentateur.

### **Campagne IR :**

la Direction nous informe que les plages horaires d'ouverture ne seront pas élargies au cours de cette campagne.

### **SPF :**

Suite à l'intervention en inter-syndicale de vos représentants, la Direction a rencontré les agents du SPF1 de Montpellier. Elle reconnaît une charge importante de travail au regard de l'activité immobilière dynamique sur Montpellier et des mouvements de protestations en 2015 des notaires.

En conséquence les deux SPF de Montpellier devrait bénéficier du renfort supplémentaire de deux EDR spécialisés.

### **Agent Berkani de Marseillan :**

Suite à la démission de l'agent d'entretien de Serignan, 5 heures de ménage ont été proposées et acceptées par l'agent Berkani lésé par la fermeture de Marseillan.

**Vos élus en CTL : Titulaires : Bernadette JAGA, Olivier Vernegeol**